UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Année universitaire 2025-2026

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2025 DE LA LICENCE MENTION HISTOIRE PARCOURS ARCHEOLOGIE, HISTOIRE DE L'ART, PATRIMOINE

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 et L.612-3, ainsi que l'article D.612-1-13,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,

Vu la proposition de Monsieur Laurent Ripart, directeur de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines

ARRÊTE n° 2025-180

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**
Mention : Histoire
Parcours : Archéologie, Histoire de l'Art, Patrimoine

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➢ Monsieur Laurent Guichard, responsable de la licence mention Histoire	• MCF - USMB
➢ Monsieur Laurent Ripart, responsable du parcours Archéologie, Histoire de l'Art, Patrimoine	• PR - USMB
➢ Monsieur Maxime Emion	• MCF - USMB

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 27 mars 2025

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe BRIAND